Bourses ÉSP – Aménagement

2023-2024

CONTEXTE

Les bourses « ÉSP – Aménagement » sont réservées aux étudiants[1] inscrits à un programme de Ph. D. ou à une maîtrise avec mémoire à la Faculté de l'aménagement. Ces bourses constituent un complément de financement pour les étudiants.

ATTRIBUTION

Les bourses sont **attribuées par le Comité des études supérieures de la Faculté**, en fonction de :

- La qualité des dossiers (notes, publications et conférences, durée d'étude, prix, participation à la vie académique)
- Les fonds disponibles
- La situation financière des étudiants

NB. Le nombre de bourses est limité. Malgré la qualité des dossiers présentés, il n'est pas possible d'accorder des bourses à tous les étudiants qui en font la demande. De plus, les montants ont été ajustés en fonction du budget annuel accordé pas les ÉSP.

LES CATÉGORIES DES BOURSES

Quatre types de bourses sont offertes :

1. Bienvenue (maîtrise et doctorat)
2. Scolarité (doctorat : examen de synthèse, rédaction de thèse doctorale)
3. Rayonnement (maîtrise et doctorat)
4. Soutien financier (doctorat)

1. BOURSE DE BIENVENUE

Ces bourses apportent un complément de financement aux personnes qui commencent la maîtrise avec mémoire ou le doctorat et qui se démarquent par l'excellence de leur dossier, notamment sur le plan académique (notes élevées, plan de travail cohérent).

Montants

- Pour les étudiants qui reçoivent déjà 20 000 $ ou plus par année (des organismes subventionnaires québécois, fédéraux ou internationaux, autres), la bourse sera de 1 000 $.
- Pour les étudiants qui reçoivent moins de 20 000 $ par année, le montant sera entre 1 000 $ et 2 500 $, sans dépasser le plafond de 20 000 $ en combinant les bourses.
- Pour les étudiants qui ne reçoivent pas d'autres bourses, le montant sera de 5 000 $ pour le doctorat et de 1 500 $ pour la maîtrise.
- Aux étudiants de doctorat, la moitié de montant sera versée au moment de l'octroi de la bourse et l'autre moitié au courant du deuxième trimestre d'études. Aux étudiants de maîtrise, le montant complet sera versé à l'automne ou à l'hiver.

Admissibilité : Tous les étudiants qui commencent le doctorat et la maîtrise avec mémoire à plein temps sont admissibles.

Date de dépôt de la demande : entre le 9 octobre et 15 novembre 2023.

Condition d'attribution pour les étudiants de doctorat

- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Les étudiants qui ne sont pas boursiers des grands organismes subventionnaires provinciaux, fédéraux ou internationaux (de leur pays d'origine par exemple), **doivent démontrer qu'ils ont**

[1] Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

déposé au moins une demande de bourse de doctorat à l'un de ces organismes en fonction de leur admissibilité.
- Les étudiants boursiers doivent ajouter à leurs demandes les informations sur les bourses reçues.
- Les étudiants qui ne sont admissibles à aucune bourse de doctorat (au Québec, au Canada ou ailleurs) doivent entrer en contact avec la vice-doyenne ou le vice-doyen aux études supérieures pour recevoir des instructions afin de compléter leur demande de bourse.

Condition d'attribution pour les étudiants de maîtrise
- Excellence du dossier académique
- Lettre d'appui du directeur ou la directrice de recherche
- Informations sur les bourses reçues pour les étudiants boursiers.

2. BOURSE DE SCOLARITÉ

2.1 Scolarité - Examen de synthèse

Ces bourses, réservées aux candidats au doctorat, sont attribuées aux étudiants qui ont complété leur examen général de synthèse avec succès afin de les appuyer dans la poursuite de leur projet de recherche.

Montants
- Pour les étudiants qui reçoivent déjà 20 000 $ ou plus par année, la bourse sera de 1 000 $.
- Pour les étudiants qui reçoivent moins de 20 000 $ par année, le montant sera entre 1 000 $ et 2 000 $, sans dépasser le plafond de 20 000 $ en combinant les bourses.
- Pour les étudiants qui ne reçoivent pas d'autres bourses, le montant sera de 3 000 $.

Admissibilité : Sont admissibles les étudiants de doctorat ayant réussi l'examen général de synthèse (les parties écrite et orale) **avant la fin du 6e trimestre de scolarité, sans ajournement**.

Condition d'attribution
- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Les étudiants qui ne sont pas boursiers des grands organismes subventionnaires doivent démontrer qu'ils ont déposé au moins une demande de bourse de doctorat à l'un de ces organismes subventionnaires provinciaux, fédéraux ou internationaux en fonction de leur éligibilité, dans l'année de leur examen de synthèse.

Date de dépôt de la demande : après l'examen de synthèse.

2.2 Scolarité – Rédaction de thèse doctorale

Ces bourses permettent aux étudiants de compléter la rédaction de leur thèse.

Montants
- Pour les étudiants qui reçoivent déjà 20 000 $ ou plus par année des organismes subventionnaires, la bourse sera de 1 000 $.
- Pour les étudiants qui reçoivent moins de 20 000 $ par année des organismes subventionnaires, le montant sera entre 1 000 $ et 3 000 $, sans dépasser le plafond de 20 000 $ en combinant les bourses.
- Pour les étudiants qui ne reçoivent pas d'autres bourses, le montant sera de 3 000 $.
- La moitié de la bourse sera versée au moment de l'octroi de la bourse, l'autre moitié lors du dépôt de la thèse, à l'intérieur de la 5e année.

Admissibilité : Sont admissibles une seule fois les étudiants inscrits en rédaction, de la 3e à la 5e année d'études.

Condition d'attribution
Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.

Dates de dépôt de la demande : au minimum après deux sessions active en statut de rédaction pour la première partie.

3. BOURSE DE RAYONNEMENT

Ces bourses apportent un soutien aux étudiants qui présentent leurs travaux dans le cadre d'événements scientifiques à l'extérieur de Montréal (dans le cas d'une présentation scientifique à Montréal, ces bourses peuvent couvrir les frais d'enregistrement).

Montants
Les montants varient selon le lieu de l'événement. Pour le Canada et les États-Unis, le montant maximum sera de 1 000 $, et pour l'international, jusqu'à 2000 $.

Admissibilité
- Les étudiants inscrits à une maîtrise sont admissibles une seule fois à cette bourse.
- Les étudiants au doctorat sont admissibles à cette bourse une fois par année financière (du 1er mai au 30 avril).
- Une deuxième demande de bourse par année financière est possible si les fonds permettent.

Conditions d'attribution
- La communication doit être présentée dans le cadre d'un événement scientifique avec comité d'évaluation, à l'extérieur de Montréal.
- La bourse est accordée aux communications donnant lieu à une publication scientifique.

Dates limite de dépôt de la demande : à l'acceptation de la publication scientifique.

NB. Les bourses sont accordées quelques jours après les dates limites de dépôt. Les **remboursements se font après l'événement**, sous présentation des pièces justificatives (voir à la page 4, section « Preuves de participation à l'événement »). La priorité est accordée aux projets qui comptent sur un financement complémentaire du directeur de recherche ou de son département.

4. BOURSE DE SOUTIEN FINANCIER

Ces bourses sont très limitées et sont attribuées aux étudiants de doctorat qui nécessitent un soutien **à la fin de leur parcours** académique et qui ont eu **une bonne progression** à travers leur programme d'études.

Montants
Le montant de ce soutien financier exceptionnel est déterminé selon les fonds disponibles et la situation financière des étudiants qui en font la demande, et est d'un maximum de 2 500 $.

Admissibilité
Sont admissibles à ce soutien une fois seulement tous les étudiants inscrits à temps plein au doctorat.

Conditions d'attribution
- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.
- Les candidats doivent faire la preuve de la nécessité de l'appui financier demandé pour compléter leur cheminement.

Date de dépôt : en tout temps à la fin du parcours

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE

Selon la bourse demandée, le dossier de candidature doit comporter certaines pièces. Vous trouverez ici la description des pièces et le tableau indiquant lesquelles sont requises en fonction de la bourse demandée.

Pièces requises	Bienvenue	Examen de synthèse	Rédaction de thèse	Rayonnement	Soutien financier
Fiche de présentation	X	X	X	X	X
Lettre du candidat			X	X	X
Demande de bourse auprès d'un organisme subventionnaire (si applicable)	X				
Relevé de notes (étudiant Ph. D.)			X	X	X
Relevé de notes (étudiant maîtrise)	X			X	
Curriculum vitae	X		X	X	X
Lettre d'appui du directeur	X				X
Projet de recherche			X	X	X
Plan de la thèse			X		X
Preuves de participation à l'évènement				X	
Mise à jour de la fiche personnelle (Ph. D.)	X	X	X	X	X

Fiche de présentation : il s'agit d'une page titre, avec le nom, l'adresse, le matricule de l'étudiant ainsi que le programme d'études et la bourse demandée. L'étudiant doit ajouter sur cette page, s'il reçoit un financement par un organisme subventionnaire (ou un organisme équivalent).
Les étudiants boursiers doivent ajouter le nom de l'organisme, le montant, la date du début et la durée de leurs bourses d'études.

Lettre du candidat : le contenu de la lettre dépend de la bourse demandée.

Rédaction de thèse : la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération d'emplois(s) à l'université ou à l'extérieur, etc.). La lettre doit aussi indiquer **l'échéancier détaillé prévu pour la rédaction de la thèse**. Elle doit mentionner toute implication possible de l'étudiant au sein des équipes de recherche de la Faculté ou d'ailleurs.

Rayonnement : la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses obtenues ou demandées à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération d'emplois(s) à l'université ou à l'extérieur, etc.). Elle doit préciser les motifs de la demande, expliquant notamment en quoi la participation à l'événement contribue au programme de recherche de l'étudiant. La lettre doit inclure aussi le budget du projet.

Soutien financier : la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération d'emplois(s) à l'université ou à l'extérieur, etc.). La lettre doit aussi indiquer l'échéancier détaillé pour finaliser la rédaction et le dépôt de la thèse. Elle doit mentionner toute implication possible de l'étudiant au sein des équipes de recherche de la Faculté ou d'ailleurs.

Demande de bourse auprès d'un organisme subventionnaire : il s'agit d'une copie des principales pièces du dossier de demande de bourse d'études récente, déposée auprès d'un organisme subventionnaire (problématique, méthodologie, justification, etc.).

Relevé de notes : ce relevé doit être récent ; il peut être non officiel (obtenu à travers le centre étudiant).

Curriculum vitae : sur deux pages, maximum.

Lettre d'appui du directeur de recherche : sur deux pages, maximum.

Projet de recherche : il s'agit d'un résumé du projet, sur deux pages, maximum, incluant un échéancier global.

Plan de thèse : il s'agit d'une proposition de table des matières.

Preuves de participation à l'événement : lettre d'acceptation (du comité d'évaluation, extrait du programme de l'événement, etc.), résumé de la communication écrite ; factures et cartes d'embarquement originales à remettre après l'événement.

Mise à jour de la fiche personnelle sur le site web de la Faculté (au Ph. D.) : il s'agit de mettre à jour la fiche personnelle disponible sur le site de la Faculté, dans la section « Recherche » : https://amenagement.umontreal.ca/recherche/etudiants-au-doctorat/

Vous pouvez mettre à jour vos informations directement sur le portail de la recherche (à partir de l'interface de création et de modifications des profils – créer ou modifier un profil).

Voir la liste à la page https://recherche.umontreal.ca/nos-chercheurs/repertoire-des-professeurs/

Remise des dossiers : Les dossiers doivent être soumis en un seul fichier PDF, auprès de la TGDE [etudiants-ame-csup@umontreal.ca]. Le fichier doit être structuré selon l'ordre indiqué dans le tableau précédent.

RENSEIGNEMENTS

Michel Max Raynaud, vice-doyenne aux études supérieures, michel.max.raynaud@umontreal.ca